

Présentation de l'application

airbag
ARTICLES INTERDITS OU RÉGLEMENTÉS
DANS LES BAGAGES



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

CONSTATS ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

- Réglementation relativement complexe et difficile à appréhender par le public
 - Effort de vulgarisation en se rattachant à des articles communs
- Présentation de l'information sous forme statique ou sous forme de liste générique d'articles interdits ou réglementés
 - Besoin d'outils de recherche intuitifs
- Séparation fréquente faite entre information marchandises dangereuses et information sûreté
 - Création d'un point d'entrée unique pour le public

OBJECTIF

Fournir au public une information issue de la réglementation :

- aussi compréhensible que possible
- unique et intégrant les exigences en matière de marchandises dangereuses et de sûreté au départ de France
- accessible et disponible sur plusieurs supports (ordinateurs, tablettes et téléphones)

en plus de celle due réglementairement par les exploitants aériens à leurs passagers



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

MÉTHODE

- Développement en interne sur 6 mois (avec deux campagnes internes de tests)
- Acteurs : DSAC, DTA, SG/DSI, SG/SDJ
- Mise en service début juillet 2018
- Communication de la DGAC vers le public et les compagnies



PRINCIPE

- Cœur de l'application :
 - Présentation des résultats des recherches : les interdictions/restrictions en soute et cabine, des exemples d'articles, des informations complémentaires éventuelles
 - Recherches : par saisie libre, par catégories à l'aide de pictogramme ou via un glossaire
 - Possibilité de constituer des listes d'articles interdits ou réglementés
- Contenus connexes :
 - Accès à une FAQ
 - Focus sur les nouveautés réglementaires ou les retours d'expérience
 - Relai vers des liens utiles (reconnaitre une MD, aides à la préparation du voyage)



RESULTAT

airbag ARTICLES INTERDITS OU RÉGLEMENTÉS DANS LES BAGAGES

[Accueil](#) [Nouveautés](#) [FAQ](#) [Liens utiles](#)



Est-ce que je peux emporter cet article dans les bagages (ou sur moi) ?



Articles interdits

Articles réglementés

Glossaire

<p>Aliments</p>	<p>Appareils électriques</p>	<p>Armes</p>	<p>Beauté / Soins</p>
<p>Feux d'artifice</p>	<p>Médical</p>	<p>Mobilité réduite</p>	<p>Outils</p>
<p>Professionnel spécifique</p>	<p>Randonnée / Camping / Sport</p>	<p>Tabac</p>	<p>Vie courante</p>



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

dgac

DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



RESULTAT



[Accueil](#) [Nouveautés](#) [FAQ](#) [Liens utiles](#)



Est-ce que je peux emporter cet article dans les bagages (ou sur moi) ?



Articles interdits

Articles réglementés

Glossaire

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t v w

absinthe

accumulateur

acétone

acide

aérosol

agrapheuse

aide

aide de locomotion

aiguille

air

airbag

airboard

alcool

aliment



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



RESULTAT

airbag ARTICLES INTERDITS OU RÉGLEMENTÉS DANS LES BAGAGES

Accueil Nouveautés FAQ Liens utiles



Recherche effectuée : alcools

Alcools entre 24 % et 70 %



Oui en cabine
mais...



Oui en soute
mais...



Exemples



Les alcools doivent être contenus dans des bouteilles, tubes ou flacons de moins de 100 mL chacun, placés dans un sac fermé d'une contenance de 1 L maximum (soit de dimension 20x20 cm environ).

Un seul sac d'une contenance de 1 L est autorisé par passager. Ce sac doit être en plastique, transparent et refermable.

La quantité nette totale cumulée (soute et cabine) par personne est limitée à 5 L maximum.



Les alcools doivent être contenus dans des emballages de vente au détail.

Le volume est limité à 5 L maximum par récipient.

La quantité nette totale cumulée (soute et cabine) par personne est limitée à 5 L maximum.



Anisette, absinthe, armagnac, bénédictine, calvados, chartreuse, gin, kirsch, liqueur, pastis, rhum, tequila, vodka, whisky, spiritueux, cocktail

Cas du duty free : en cas de correspondance au cours du voyage, les liquides, aérosols et gels (LAG) achetés en "duty free" et dont le volume est supérieur à 100mL doivent être placés dans des sacs scellés contenant une preuve visible d'achat sur un aéroport ou à bord d'un aéronef (voir la FAQ pour plus d'informations). Autrement, ils pourront être refusés par les agents de sûreté au poste d'inspection-filtrage.

Par ailleurs, les volumes d'alcools totaux (en soute et en cabine) incluant ceux achetés en "duty free" sont limités à 5 L par passager.

[Plus d'information](#)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



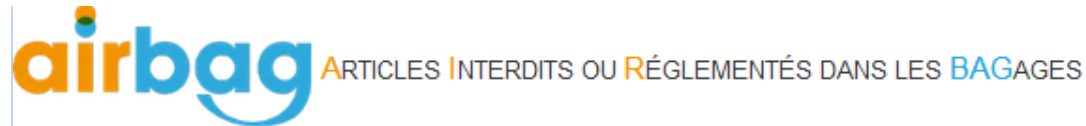
DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



RESULTAT



Accueil Nouveautés FAQ Liens utiles



Est-ce que je peux emporter cet article dans les bagages (ou sur moi) ?



Articles interdits

Articles réglementés

Glossaire

Articles interdits en cabine

Alcools de plus de 70 %

Allumettes sans frottoir (de type allumettes cowboy)

Armes à feu et imitations/répliques (sans munition ni cartouche)

Armes blanches et articles pouvant blesser et/ou causer des dommages

Armes radiologiques, biologiques, chimiques, bactériologiques, nucléaires

Batteries de rechange au lithium pour gros appareils électroniques médicaux

Batteries de rechange au lithium pour gros appareils électroniques portables de type vélo électrique, scooter, gros outillage portable

Briquets à brûleur à prémélange [air] / [gaz ou liquide] et non dotés d'un moyen empêchant leur allumage accidentel

Briquets alimentés par piles au lithium sans capuchon de sécurité (ni moyen équivalent empêchant un allumage accidentel)

Camping-gaz

Cartouches ou munitions d'armes à feu



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



RESULTAT

Questions fréquentes sur les articles interdits ou réglementés en avion et hélicoptère

Je dois changer de compagnie aérienne pour effectuer mon voyage. J'ai vérifié que les articles dans mes bagages étaient autorisés par la compagnie initialement choisie. Ai-je besoin de vérifier auprès de la nouvelle ?



Je constate lors de la préparation de mon voyage que l'article que je comptais emporter est interdit en cabine et en soute. Quelle solution s'offre alors à moi ?



Je possède un appareil électronique portable équipé d'une batterie. Comment savoir si cette batterie est une batterie au lithium ?



J'ai identifié que mon appareil est alimenté par une batterie au lithium ion. Un des critères d'import de ce type de batteries est l'énergie. Comment connaître l'énergie de la batterie ?



La réglementation impose de protéger un appareil électrique portable contre toute mise en marche



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

RESULTAT

Nouveautés

Cette rubrique vous apporte une information actualisée de l'évolution des restrictions d'emport des articles en cabine ou en soute ainsi qu'une information sur certaines thématiques spécifiques liées à des retours d'expérience de compagnies aériennes ou à l'apparition de certains articles dans le commerce.

Juin 2018 : valises connectées

Un nouveau type de valises a fait son apparition : les valises « connectées ».

Il s'agit de valises équipées de

- dispositif de localisation (tracking device),
- dispositif de communication (via un téléphone portable),
- dispositif destiné à alimenter ou recharger d'autres appareils (powerbank),
- moteur permettant d'assurer leur déplacement.

Si l'alimentation des fonctions de localisation et de communication se fait, pour la plupart des valises, par piles alcalines standards, l'alimentation des powerbanks et des moteurs est assurée en général par des piles ou batteries



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

RESULTAT

Liens utiles

Conseils de voyage

- [Conseils pratiques avant de prendre l'avion](#)
- [Vérification de l'identité des passagers aériens à l'embarquement](#)
- [Prendre l'avion avec son animal de compagnie](#)
- [Que faire en cas de perte ou détérioration de bagages ?](#)
- [Que faire en cas de retard, annulation d'une vol, refus d'embarquement ?](#)
- [Voyageurs en temps de crise ou de catastrophe](#)

Droit des passagers

- [Droits des passagers aériens - Réclamation](#)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

MISE A JOUR ET ÉVOLUTIONS

Mise à jour en fonction des :

- Evolutions de la réglementation
- Analyses des recherches en saisie libre qui n'ont pas abouti
- Avis des utilisateurs

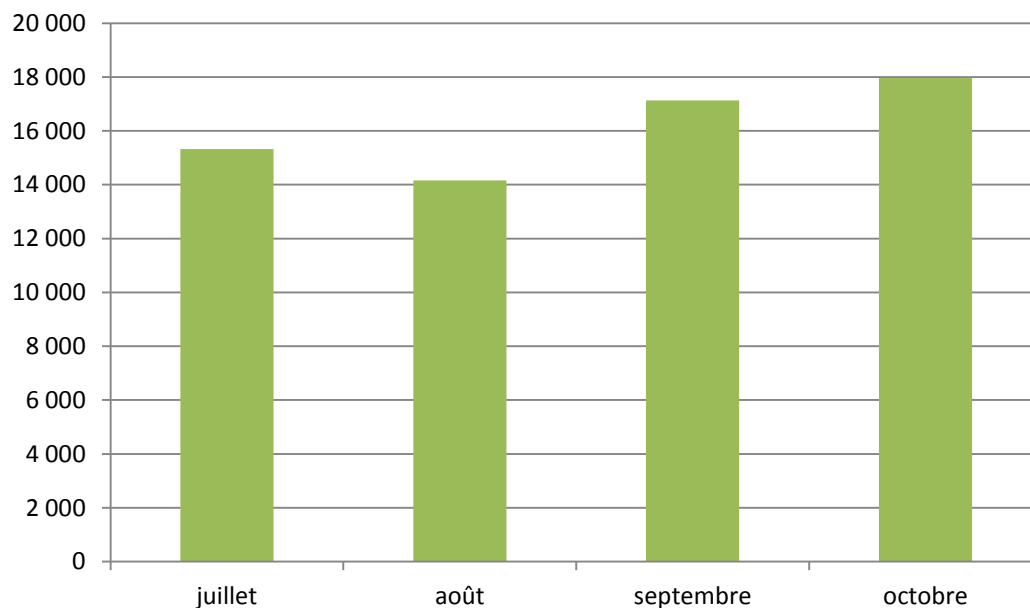
Evolutions en cours :

- Version en langue anglaise



QUELQUES CHIFFRES

Nombre de connexions :



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

AXES D'AMÉLIORATION

A définir

Vos retours sont les bienvenus (sur la forme, le fond, l'ergonomie) via deux fonctionnalités présentes sur l'application:

- Contact
- Votre avis nous intéresse



ACCÈS

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/articles-reglementes-ou-interdits-en-avion-et-en-helicoptere>

Site internet : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Rubrique : politique > aviation-civile > passagers aériens > articles règlementés ou interdits en avion et en hélicoptère



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Fin



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire